

## ***AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE !***

***PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES*** — Le 12 mars dernier, le premier ministre Jean Chrétien et les ministres Stéphane Dion et Lucienne Robillard ont rendu public le *Plan d'action pour les langues officielles*. L'AJEFNB se réjouit de cette annonce !

Nous avons appris que Justice Canada investira 18,5 millions de dollars de nouveaux fonds, sur une période de cinq ans, sur des mesures ciblées visant à améliorer l'accès au système de justice dans les deux langues officielles.

Les mesures identifiées dans le rapport englobent les quatre éléments suivants :

- le financement de projets réalisés avec le concours de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux;
- *un financement stable pour les associations de juristes d'expression française et leur fédération nationale (3 millions de dollars au total, répartis sur 5 ans);*
- la création d'un mécanisme de consultation auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire; et

- le développement d'outils de formation sur les droits linguistiques pour les conseillers juridiques du ministère de la Justice.

Nous vous invitons à visiter le site Web de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL) à l'adresse [www.accesjustice.ca](http://www.accesjustice.ca) pour vous renseigner davantage. Vous n'avez qu'à cliquer sur « Accès à la justice », section « Situation nationale ».

### ***NOUVEAU JUGE EN CHEF DE LA COUR D'APPEL DU N.-B.***

L'honorable **Ernest DRAPEAU** occupe maintenant le poste de juge en chef de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick ! L'AJEFNB se réjouit de cette nouvelle, vu l'importance qu'elle accorde au droit de tous les justiciables de la province d'être non seulement entendus dans la langue de leur choix, mais par un juge qui maîtrise les deux langues officielles.

Le juge en chef DRAPEAU siège à la Cour d'appel depuis 1998. Diplômé de l'Université du Nouveau-Brunswick, il a été admis au Barreau en 1974. Nous lui offrons toutes nos félicitations !

## **LANCEMENT DU RAPPORT DE SYNTHÈSE**

Le 20 mars dernier, dans le cadre des activités du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, l'AJEFNB procéda au lancement du rapport de synthèse de la *Journée de réflexion sur la nouvelle Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, rédigé par **Michel DOUCET**, professeur titulaire de la Faculté de droit.

La première copie du rapport fut remise au nouveau commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, Michel Carrier, qui assistait au lancement.

La *Journée de réflexion* avait lieu le 31 octobre dernier. Grâce à l'appui financier de Patrimoine canadien dans le cadre de l'Entente Canada — communauté acadienne du N.-B., l'AJEFNB a été en mesure de tenir cette journée de réflexion. Le rapport d'analyse peut être consulté sur le site Web de l'Association ([www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)). Pour en obtenir un exemplaire, vous n'avez qu'à communiquer avec nous au 506-853-4151.

### **NOMINATION DE MICHEL CARRIER**

C'est le 18 février dernier que fut nommé **Michel CARRIER** au nouveau poste de commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. Originaire d'Edmundston, Michel Carrier a occupé le poste de directeur général du Barreau du Nouveau-Brunswick pendant 15 ans.

Le poste de commissaire aux langues officielles a été établi en vertu de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* du N.-B. Le commissaire est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, à la recommandation de l'Assemblée législative, pour un mandat de cinq ans. Sa responsabilité première est de faire enquête sur les plaintes déposées en vertu de la *Loi*. Il doit également formuler des recommandations portant sur l'observation de la *Loi* par les institutions gouvernementales. Le commissaire doit rendre compte de ses activités à l'Assemblée législative, en y déposant un rapport à chaque année.

À l'AJEFNB, nous avons à cœur l'égalité des deux communautés linguistiques officielles de la province et c'est avec enthousiasme que nous prévoyons collaborer de près avec M<sup>e</sup> CARRIER.

### **STATUT D'AMI DE LA COUR**

Le 21 février dernier, le juge en chef Joseph Z. DAIGLE accordait à l'AJEFNB le statut d'*ami de la Cour* dans l'affaire *Mario Charlebois c. Saint John (Ville)*. L'AJEFNB s'intéresse à cette affaire puisqu'elle soulève d'importantes questions en matière de droits linguistiques. L'Association considère que son intervention permettra d'y apporter un éclairage nouveau en présentant à la Cour des arguments importants en matière d'interprétation de ces droits. L'AJEFNB va bénéficier d'une aide financière du *Programme de contestation judiciaire du Canada* pour lui permettre d'intervenir dans cette affaire. Les services de Michel DOUCET ont été retenus. M<sup>e</sup> DOUCET est professeur titulaire de la Faculté de droit et avocat-conseil auprès du cabinet Patterson Palmer. Il a représenté l'AJEFNB lors de son intervention dans la première affaire *Charlebois*.

### **CONVENTIONS D'INSCRIPTION ET D'ACHAT-VENTE**

L'AJEFNB a retenu les services d'un avocat du cabinet Stewart McKelvey Stirling Scales pour produire des formulaires qui pourront être utilisés par nos membres dans leurs dossiers de transactions immobilières.

Les conventions respecteront les nouvelles exigences provinciales en matière d'enregistrement de biens fonciers. Les membres de l'Association seront avisés lorsque les formulaires seront prêts pour diffusion.

### **ACTES DU COLLOQUE SUR LES DROITS LINGUISTIQUES**

La revue acadienne d'analyse politique *Égalité* publiera très bientôt les actes du *Colloque sur les droits linguistiques*, qui a eu lieu en février 2002.

Les membres de L'AJEFNB seront avisés de la date du lancement.

### ***CAMPAGNE DE RECRUTEMENT***

La campagne de recrutement n'est pas terminée ! L'objectif visé : dépasser les 250 membres en 2003. Comme vous le savez, l'AJEFNB continue à revendiquer de meilleurs services pour **tous** les francophones de la province, notamment devant tous les tribunaux provinciaux et auprès de *Services Nouveau-Brunswick*.

### ***CONSEIL D'ADMINISTRATION***

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le vendredi **31 mai 2003** à Shédiac, dans le cadre des assises annuelles de l'Association. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou directement avec la présidente au 506-863-2130. Commentaires et suggestions sont les bienvenus !

### ***ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE*** ***Réservez la date dès aujourd'hui !***

Les assises annuelles de l'AJEFNB auront lieu à Shédiac, le samedi **31 mai 2003** à compter de **15 h 30**, à la *Maison Webster*, sur la promenade Riverside.

Un bloc de chambres a été réservé pour vous au coût de 119 \$ plus taxes, ce qui comprend le petit déjeuner. Chaque chambre a une vue exceptionnelle sur le domaine, ainsi que sur la baie de Shédiac. Pour réserver, vous n'avez qu'à composer le numéro sans frais 1-888-532-8878 et préciser que vous êtes membre de l'AJEFNB. Voici l'adresse de leur site Web : **www.maisonwebsterinn.com** où vous pouvez obtenir plus de renseignements.

Des chambres sont également disponibles à *L'Auberge Gabrièle Inn*, sur la rue Main, à Shédiac. Pour réserver, vous pouvez composer le numéro sans frais 1-877-982-4272 ou visiter leur

site Web au **www.aubergegabriele.nb.ca** pour plus de renseignements.

Pour en connaître davantage sur la ville de Shédiac et ses attractions, nous vous encourageons à visiter le site Web suivant : **www.shediac.org**.

Les assises seront suivies d'un somptueux repas servi dans une magnifique salle à manger de la *Maison Webster*, qui se vante d'une cave à vin sans égale ! On vous attend en grand nombre !

### ***CAMP D'ÉTÉ EN DROIT*** ***« À la découverte de nos droits »***

L'AJEFNB donnera deux sessions de camp d'été dans le cadre du programme *Éducation Plus* en août 2003. Le programme a comme objectif d'offrir des activités éducatives qui favorisent le développement global de l'élève. La phase préliminaire a été développée grâce à une généreuse contribution de Justice Canada et la phase finale sera financée par le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. Le camp d'été en droit permettra aux jeunes d'en apprendre davantage sur le fonctionnement du système juridique canadien actuel ainsi que sur les différentes possibilités de carrière qu'offre la profession juridique. Ils pourront aussi comprendre l'utilité des nombreuses lois régissant la vie quotidienne des Canadiens et Canadiennes ainsi que l'importance de ces lois pour assurer un juste équilibre entre les droits et les obligations de tous les membres de la société. L'AJEFNB remercie sincèrement ses partenaires financiers pour la tenue de cette activité, qui est une première pour l'Association.

### ***PROFIL D'UN MEMBRE***

**Ronald GODIN, c.r.** — Lorsqu'il relate son « fait d'arme » d'avocat criminaliste — sa plaidoirie en Cour suprême du Canada dans la cause de meurtre prémédité dans l'affaire **Viateur Richardson c. la Reine** — M<sup>e</sup> Ronald GODIN aime rappeler que le juge en chef Antonio Lamer tenait à l'inviter dans son bureau parce qu'il n'avait pas souvent l'occasion d'entendre des avocats hors Québec plaider en français. Pince-sans-rire, l'œil vif, sens

de la répartition peu ordinaire, M<sup>e</sup> GODIN a en même temps le flegme de l'avocat de la défense.

Originaire de Bathurst, il complète son Baccalauréat ès Arts (science politique) au Collège de Bathurst avec la médaille du Gouverneur général en 1972 avant de compléter ses études de common law à l'Université d'Ottawa en 1975. Admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en juin 1975, il sera procureur de la Couronne à Bathurst de 1975 à 1978, moment où il joint le cabinet Robichaud, Boivert, Robichaud de Bathurst. Il pratique toujours au sein de ce cabinet de 9 avocats, maintenant sous l'appellation Robichaud, Godin, Williamson, Thériault & Johnstone.

Très actif sur le plan communautaire, il aura été, entre autres, président du Comité d'organisation des Jeux de l'Acadie de Bathurst en 1988, président fondateur de la Fondation de l'Hôpital régional Chaleur en 1991 et membre du conseil d'administration de la Société hôtesse des Jeux du Canada 2003 Bathurst-Campbellton.

Sur le plan professionnel, M<sup>e</sup> GODIN est membre fondateur de l'Association des avocats de défense du Nouveau-Brunswick depuis 1995, membre du comité du Fonds de réserve pour la responsabilité professionnelle depuis 1998, représentant de l'AJEFNB au Comité de nomination des juges du Nouveau-Brunswick depuis 1999, membre du conseil d'administration de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick depuis 2001 et, à ce titre, représentant de la Fondation au Comité du fonds de dotation de la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Il est aussi membre fondateur des « Conférences juridiques de la Péninsule » et a prodigué ses enseignements au cours d'admission du Barreau au fil des ans dans les domaines du droit pénal et de la responsabilité professionnelle. En 1994, il obtenait le titre de conseiller de la Reine.

Toujours fier de ses racines acadiennes, il est un membre des premières heures de l'AJEFNB. Marié à une enseignante au primaire, Hectorine Cormier, et père de deux enfants, Maître GODIN pratique dans les domaines du droit pénal et des blessures corporelles.

---

***Le Bref*** est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.**

*Présidente* Louise Aucoin

*Adresse* AJEFNB  
Pavillon Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Moncton NB E1A 3E9

*Téléphone* (506) 853-4151

*Télécopieur* (506) 853-4152

*Courriel* [ajefnb@umoncton.ca](mailto:ajefnb@umoncton.ca)

*Site Web* [www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

---